

Économies... et nouvelles taxes

La commune de Soumagne, qui vient de voter son budget 2015, devra se serrer la ceinture

La commune de Soumagne vient de voter son budget pour l'année 2015. En déficit de 333.000 euros, qui sera couvert par un prêt contracté auprès du CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes), il

prévoit toute une flopée d'économies, dans tous les domaines, mais aussi l'instauration de nouvelles taxes, notamment sur les piscines et sur les immeubles inoccupés au-dessus des commerces.

C'est fait : Soumagne a son budget 2015. Il a été difficile à mettre en œuvre, et il est présenté avec un déficit de 333.407,46 euros, mais il existe. Le déficit va être couvert par un prêt contracté auprès du CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes), ce qui veut dire que la commune va passer sous plan de gestion, aussi longtemps qu'elle devra rembourser son prêt. Chantal Daniel, la bourgmestre : « Pour boucler ce budget, nous n'avons pas augmenté la fiscalité qui touche directement les citoyens, à savoir l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier. En revanche, nous avons créé quatre nouvelles taxes, la première sur les piscines de plus de 10 m², et qui sera de 150 euros par an ; la seconde, une taxe de séjour sur les nuitées dans la commune, d'1,15 euro par nuitée. Elle touchera donc aussi le domaine de Wégimont mais, compte tenu de l'aspect social



CHANTAL DANIEL : « NOUS ALLONS REVALORISER LES BAS SALAIRES »

du domaine provincial, elle s'appliquera là-bas avec un taux réduit de 0,60 euro par nuitée ; la troisième sera une taxe sur les permis de location, touchant les petits logements de moins de 28 m². Elle sera de 125 euros par logement. La quatrième nouvelle taxe touchera les immeubles inoccupés au-dessus des commerces. »

Ce n'est pas tout car, s'il n'y a pas d'autre nouvelle taxe à propre-

ment parler, d'autres augmentent, comme la taxe sur l'entretien des égouts, qui passe de 55 à 65 euros. Le prix des concessions dans les cimetières, ainsi que les taxes sur les inhumations et les exhumations, vont carrément doubler... mais seulement pour les non-Soumagnards. Pour les habitants de la commune, en revanche, pas de changement.

PLUS D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Des services vont également être supprimés : l'enlèvement des encombrants, le ramassage des tontes de pelouse, le broyage des branches et... la récolte des sapins de Noël.

Les subsides aux associations sont également supprimés. Mais, explique la bourgmestre : « Nous arrêtons notre aide purement financière, mais nous continuerons bien entendu à aider les associations soumagnardes d'autres manières. »

Il n'y aura plus, non plus, cette année, de primes communales « énergie » et plus de primes communales de naissance.

La commune va aussi réduire de 10 % tous les postes « frais de fonctionnement », réduire les illuminations des bâtiments publics, qui seront éteints à partir de 23 heures, sauf la maison communale.

Chantal Daniel : « Mais nous avons aussi une politique patrimoniale, nous allons vendre des bâtiments, recentraliser des services pour réduire les coûts de fonctionnement et améliorer la qualité des services. » La bourgmestre, qui se veut très prudente pour l'avenir, ajoute : « Personnellement, je ne table pas sur une augmentation du revenu de l'impôt des personnes physiques sur les deux prochaines années, il faudra donc maintenir le cap. Malgré cela, nous avons veillé à conserver au budget un aspect social. Un



Les piscines permanentes vont être taxées, 150 euros par an. ■ PHOTO W.L.

exemple : la revalorisation des bas salaires a été intégrée dans ce budget. »

CRITIQUES DANS L'OPPOSITION

Il a été voté majoritairement contre opposition. Du côté du MR, le chef de groupe Benjamin Houet : « Nous sommes pour les économies, même si elles signifient moins de services, mais il n'y a pas le choix. En revanche, nous sommes contre la

création de taxes, qui ne seront pas rentables, car elles vont générer des coûts supplémentaires pour la commune. Et puis, ce n'est pas au citoyen de payer pour les erreurs de la majorité socialiste, en place depuis des décennies. » Il termine en rappelant que son groupe est favorable à d'autres économies, par exemple via une fusion entre la commune et le CPAS. ■

CHARLES LEDENT

21527220

ANS ET GRÂCE-HOLLOGNE

Réfection de la rue Laguesse : c'est pour très bientôt !

Depuis des années, la rue Laguesse, située entre Bonne Fortune et le zoning de Grâce-Hollogne (près du garage Porsche), est dans un état lamentable à cause des poids lourds qui l'empruntent.

En plus, comme elle est sur deux communes, celles d'Ans et de Grâce-Hollogne, il a fallu trouver un accord entre celles-ci pour pouvoir arriver à un montage financier acceptable.

Ce montage est passé par un accord avec la SPI, devenue le maître d'œuvre du chantier,

dans le cadre de la redynamisation du zoning de Grâce-Hollogne.

Voici quelque temps, elle avait adjugé les travaux de réfection de la rue Laguesse à l'entreprise AB Tech. Ce lundi, Maxime Prévoit, le ministre wallon des Travaux publics, a accordé un subside de 539.935 euros, sur un montant total des travaux estimé à 551.920 euros. Le solde sera à charge des deux communes traversées par la rue Laguesse. Les travaux devraient pouvoir être lancés très bientôt. ■

AYWAILLE - ÉNERGIE

La Région refuse le projet d'éoliennes à Piromboeuf

Le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Carlo Di Antonio, a refusé le permis unique pour la construction et l'exploitation d'un nouveau parc de six éoliennes à Aywaille, au lieu-dit Piromboeuf. Le projet était porté par Electrabel-GDF Suez. Selon M. Di Antonio, le projet est inadapté « à l'endroit examiné » et présente « une trop grande proximité aux habitations riveraines ». La commune d'Aywaille avait déjà rendu un avis défavorable en septembre dernier dans ce dos-



■ ELECTRABEL

sier, auquel s'opposaient tous les riverains. La décision finale appartenait toutefois à la Région wallonne. ■

SAINT-NICOLAS - EMPLOI

Demandeurs d'emploi, un premier salon pour vous

Le jeudi 11 juin, la commune de Saint-Nicolas organise un premier Salon de l'emploi et de la Formation. Il s'adresse en priorité aux personnes en recherche d'emploi ou de formation. Mais aussi aux entreprises. Il s'adresse aussi aux organismes de formation qui souhaitent présenter leurs diverses offres de formation. Pratiquement, ce jour-là, chaque participant pourra rencontrer un ensemble d'entreprises et d'organismes de formation et d'aide à la création d'entre-

prises, pour l'aider à s'orienter. Divers secteurs activités seront représentés : métiers du bâtiment, de l'alimentation, de la grande distribution, de la communication, de la défense, des soins de santé, et bien d'autres. Le salon permettra aussi à chaque participant de déposer son CV directement à l'entreprise qui l'intéresse. Le 1er Salon de l'Emploi et de la Formation aura lieu à la salle du Cri du Perron, place du Cri du Perron, 24, à Saint-Nicolas, le jeudi 11 juin de 13h30 à 18h. ■

PUBLI-REPORTAGE

■ CRÉATION D'ENTREPRISE

Acerta a aidé Tiloop à lancer son attache-doudou !

Un bon concept, de l'énergie à revendre, la volonté de réussir, sont autant de conditions indispensables pour lancer son entreprise, mais cela ne suffit pas. Il y a des formalités et des démarches à remplir.



Donner une forme légale à un projet d'entreprise, c'est le travail d'Acerta. Au-delà de ses missions de secrétariat social, Acerta accompagne les entreprises, et ce, avant même leur conception.

Il n'en est pas allé autrement avec Tiloop, création de Véronique Vannuvel, une maman au foyer wépionnaise qui eut un jour LA bonne idée. Constatant que sa deuxième fille, alors très petite, perdait régulièrement son doudou, Véronique a trouvé un « truc » pour que l'enfant et le doudou ne soient plus séparés. L'attache-doudou était né : un double anneau, avec une partie en tissu attachée au doudou, et l'autre, en Velcro, au poignet de l'enfant. Et une marque : Tiloop, à découvrir sur le site www.tiloop.com.



Mais avant de pouvoir lancer sa commercialisation, il faut remplir les formalités : s'assurer que rien de tel n'existait déjà sur le marché, protéger l'invention en Belgique, protéger la marque en Europe, trouver des fournisseurs belges de qualité pour la matière première, trouver un fabricant (au Maroc) etc... Et bien entendu lancer l'entreprise en bonne et due forme.

« Je me suis adressée à plusieurs secrétariats sociaux », explique Véronique Vannuvel. « Et Acerta fut le plus réactif : j'ai obtenu un rendez-vous dès le lendemain, on m'a consacré toute une journée ! Il fallait aller très vite pour être en ordre à tous les niveaux : réaliser les démarches pour obtenir un numéro de TVA, inscrire le projet à la Banque carrefour des entreprises, décrocher un numéro EORI pour importer en Belgique un produit manufacturé à l'étranger. La dame qui s'est occupée de mon dossier chez Acerta, à Jambes, m'a offert un accueil sympa et dynamique. Elle s'est intéressée à mon parcours, à mon produit. Elle a pris le temps nécessaire pour tout m'expliquer et répondre à mes questions ! »



La petite entreprise poursuit, depuis lors, son bonhomme de chemin. On retrouve les attache-doudous Tiloop dans plus de 50 points de vente en Wallonie et à Bruxelles, et même jusqu'à la côte belge ! Et ce n'est pas fini : Tiloop a reçu le prix du public ainsi que la médaille d'argent dans la catégorie « nouveautés pratiques » au salon Innova de Bruxelles en novembre dernier. Et, tout récemment, en avril 2015, Tiloop a remporté une médaille d'or au Salon International des Inventions à Genève !

« Et ces prix semblent m'ouvrir certaines portes, cela va m'aider à développer mon activité », sourit Véronique Vannuvel.

Acerta, déjà votre partenaire avant de lancer votre entreprise

L'accompagnement des entreprises « starter » fait partie des missions d'Acerta. « On en reçoit tous les jours de préférence sur rendez-



SP21527220/MLR-E



ADRESSE :

Plus d'infos :

Starters :
Tél. 078 05 10 62
starters@acerta.be

Indépendants :
Tél. 078 05 10 64
independants@acerta.be

PME :
Tél. 081 25 04 55
pme.namur@acerta.be

vous », explique Sylvie LeFebvre, expert chez Acerta à Jambes. « Lancer une entreprise ne s'improvise pas. Il y a l'obligation de maîtriser la gestion de base, produire éventuellement une carte professionnelle, un diplôme ou des expériences spécifiques. Une de nos premières missions consiste à choisir les bonnes missions dans la table du code Nacebel, la nomenclature qui reprend toutes les activités. »

Et il faut aussi corriger certaines erreurs commises. « Beaucoup viennent avec du concret, mais pas de plan financier. Ou bien oublient qu'il faut faire des provisions pour les cotisations sociales, qu'il y a des échéances strictes à payer, confondent le brut et le net... J'invite tout le monde à s'entourer des conseils d'un comptable. »